

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016****CD20161019_42****id. 2873**

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**ACTIONS PARTENARIALES DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT
DES COLLÈGES**

Depuis les premières lois de décentralisation en matière d'éducation, notre collectivité mène, comme elle en a **la possibilité, des actions en faveur des collégiens**, dans les domaines **éducatif, sportif et culturel** au sein des établissements, en vertu de l'article L216-1 du Code de l'Éducation.

Les projets doivent être accessibles au plus grand nombre d'élèves et se dérouler pendant le temps scolaire.

Les volets culturels de ces projets ont été analysés en concertation avec les services départementaux de l'Education nationale dans le cadre de la convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle signée entre les deux entités du Conseil départemental qui prévoit notamment de favoriser l'émergence d'actions inscrites dans un parcours cohérent parmi les 4 thématiques suivantes : parcours santé, parcours avenir, parcours citoyen et parcours d'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur les ressources locales, telles que l'opération « Ose Arts Citoyens », renouvelée pour la troisième année consécutive.

Ces projets étant encore en cours de finalisation avec les établissements, Monsieur le Président propose de délibérer afin qu'ils puissent commencer le plus rapidement possible.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe de reconduction de la politique qualitative ci-dessus rappelée, sur la base d'une enveloppe budgétaire globale également reconduite, dont les crédits seront inscrits au budget primitif de 2017, étant entendu que les dépenses relatives aux activités du 1er trimestre scolaire sont déjà prévues aux articles 655112 et 655113 sous fonction 221 du budget 2016 ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - Approuver les projets retenus par établissement pour l'année scolaire 2016-2017 ainsi que les coûts prévisionnels induits étant précisé que les crédits afférents seront inscrits lors du vote du BP 2017 ;

- Autoriser Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et budgets prévisionnels liant le Conseil Départemental, les établissements concernés et, le cas échéant, les intervenants ou associations pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC